

MOTION COMMUNE
REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS ET FCPE
DU COLLEGE WILLY RONIS (EX MUSSELBURGH)
CONTRE L'ATTESTATION DE MAITRISE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Les enseignants du collège Willy Ronis ainsi que les parents d'élèves représentés par la FCPE du collège condamnent l'institution du livret personnel de compétences destiné à attester de la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

Ce nouvel outil qui devait rester expérimental jusqu'en 2012 a été pourtant rendu obligatoire pour l'obtention du DNB 2011 sans aucune consultation de la communauté éducative, ni cadrage national, ni même un bilan officiel des expérimentations qui ont été menées.

Les enseignants du collège, soutenus dans leurs analyses et leurs actions par les représentants FCPE, s'opposent à la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation.

Les raisons de cette opposition sont multiples.

Elles sont d'abord pédagogiques. Le LPC regroupe sous la dénomination bien vague de « compétence » des domaines et des items mélangeant connaissances, capacités et attitudes. On regroupe des champs d'activités qui, ayant peu à voir les uns avec les autres, n'en permettent pas une validation cohérente.

Découper en compétences des aptitudes mentales pose en outre problème d'un point de vue éthique parce que nous sommes ici dans l'ordre du vivant, de l'esprit et que le collégien est un adulte en devenir. La validation linéaire des items et des domaines (puisqu'un item daté acquis le reste) ne reflète en rien l'acquisition progressive et patiente que réclame la construction des savoirs et savoir-faire.

Avec le LPC, les connaissances, qui relèvent d'un savoir destiné à ouvrir l'esprit des élèves pour les préparer à affronter un monde complexe, s'effacent au profit de « compétences » qui se réduisent trop souvent à des « savoir-faire » utilitaires axés sur la vie quotidienne.

Les disciplines disparaissent pour laisser place à des pôles de compétences, les contenus s'appauvrissent, les objectifs à valider sont flous et ouvrent donc directement la voie à une validation totalement subjective des compétences et attitudes des élèves.

La loi souhaiterait contraindre les enseignants à dater docilement et collégialement des items insatisfaisants pour faire obtenir une attestation qui ne favorisera en rien l'intérêt des élèves. Les élèves en difficulté n'y verront pas plus clair et les élèves les plus doués seront nivelés par le bas.

De plus, il est évident que cet outil est de nature à transformer profondément l'École Publique. Le rapport du Haut Conseil de l'Enseignement publié le 1/10/2010 ne s'en cache pas : l'attestation de la maîtrise du socle commun obtenue en acquérant les sept compétences du livret est destinée à supprimer dans un très court terme le DNB. Diplôme dont les exigences n'ont cessé de baisser depuis quelques années et qui ne prépare plus à l'entrée au Lycée. Le rapport du HCE est clair à ce sujet : le collège doit se primariser, c'est-à-dire baisser ses exigences pour se rapprocher de l'école primaire. Les programmes des premier et second degrés disparaîtront pour un « Enseignement scolaire public du socle commun » dans lesquelles les « disciplines doivent être au service du socle ».

Ce ne sont donc plus seulement les disciplines scolaires qui sont menacées mais aussi les diplômes de l'enseignement secondaire pour être remplacés par une certification locale de compétences puisque chaque chef d'établissement peut en paramétrer l'application. Une telle validation locale contribue donc à générer des inégalités nationales.

Or, c'est clairement porter atteinte à la valeur des diplômes délivrés par l'École : diplômes qui sont nationaux, qui attestent de qualifications objectives et qui garantissent encore dans le monde du travail des profils de poste et des grilles de salaire : autant de garanties collectives que certains verraient bien disparaître.

Encore plus préoccupant est le fichage à vie auquel conduit le LPC informatisé. Institué dans un premier temps en école primaire et au collège, il est destiné à suivre l'élève de la maternelle jusqu'à son entrée dans le monde du travail. Une loi récente relative à « l'orientation et à la formation tout au long de la vie » (loi n°2009-1437 du 24/11/2009) a modifié le Code du Travail et le Code de l'Éducation pour octroyer au LPC un rôle pour l'embauche et la carrière !

Enfin, ce nouveau processus d'évaluation contribue à accélérer la déréglementation des statuts des enseignants, attaqués sans discontinuer ces dernières années. Le rapport du HCE prévoit ainsi l'accroissement de la charge de travail des enseignants alors que des missions nouvelles ne cessent de leur être imposées. Nouvelles missions qui doivent être honorées sans aucune formation ni rémunération et qui dénaturent le métier d'enseignant : PDMF (parcours de découverte des métiers et des formations) dès la 5ème, entretiens individuels d'orientation en 3ème à la place des Conseillers d'Orientation-Psychologues dont la disparition est en cours et maintenant mise en œuvre du LPC dans lesquels se recourent, entre autres, attestations du B2i, du niveau A2, du PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) , l'ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) et l'Histoire des Arts.

La disparition du cadre disciplinaire en faveur des compétences transversales entraînera des profils d'enseignants polyvalents, formés à la seule maîtrise du socle commun, ce qui est absolument insuffisant pour garantir une véritable instruction des élèves.

Pour les parents, cette méthode d'évaluation ne permet pas de disposer d'un véritable repère sur les acquis scolaires effectifs de leurs enfants et leur progression. Ils refusent en outre que l'institution scolaire concourt, avec de tels objectifs éducatifs, à la déréglementation du monde du travail et à y préparer leurs enfants!

Les enseignants du collège Willy Ronis ainsi que les parents d'élèves représentés par la FCPE du collège sont donc convaincus que la mise en œuvre du LPC ne répond en rien aux besoins des élèves et qu'elle accélère l'entreprise de destruction du service public de l'Éducation Nationale. Elle n'a donc pas lieu d'exister.

Difficile de croire en effet qu'à travers le LPC le Ministère se préoccupe de trouver des solutions viables pour favoriser la réussite de tous les élèves alors que sa logique première est purement budgétaire.

Comment comprendre alors que ce même Ministère continue à accélérer la suppression des postes (16120 postes en moins à la rentrée 2010) alors qu'il annonce dans le même temps des effectifs d'élèves en hausse : 4000 élèves supplémentaires attendus en maternelle et en primaire, 62900 pour le second degré ?

Ce sont les élèves qui les premiers paient chaque jour de cette politique. Ils sont confrontés aux absences d'enseignants pas ou mal remplacées, à des nouveaux enseignants mal formés car désormais à temps complet dès l'année du stage et on voudrait en plus les laisser entre les mains d'enseignants surchargés et réduits à exécuter passivement des procédures sur lesquelles ils n'ont pas été invités à se prononcer .

C'est pourquoi les enseignants du collège Willy Ronis ont décidé de maintenir leur position de l'an dernier, à savoir ne pas mettre en œuvre ce nouveau processus d'évaluation et, en conséquence, ne pas remplir le livret personnel de compétences.

La FCPE soutient les enseignants dans les modalités d'actions choisies et appelle l'ensemble des parents et des élèves à exprimer leur refus de ce mode d'évaluation.